



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) D'ABITIBI-OUEST

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par le soussigné, qu'en date du 24 janvier 2024, à une séance ordinaire du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest, alors qu'il y avait quorum, un **RÈGLEMENT** intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 450 396 \$ et un emprunt de 330 396 \$ en immobilisation pour l'acquisition d'une excavatrice sur chenilles avec grappin* », dit Règlement portant le numéro 01-2024, a été adopté.

Le Règlement numéro 01-2024 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 avril 2024 et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Il peut être pris connaissance dudit règlement au secrétariat de la MRC d'Abitibi-Ouest, situé au numéro 11, 5^e Avenue Est à La Sarre ou sur le site Internet de la MRC.

DONNÉ A LA SARRE
Ce 13 mai 2024

Normand Lagrange
Greffier-trésorier
Directeur général